

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue mardi le troisième (3^e) jour du mois de juillet 2018, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Madame Diane Dufour, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey, Réjean Hébert, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Est aussi présent monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin à 19 h 03.

Rés # 18-07-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 18-07-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2018

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2018, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été transmise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 18-07-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1806106 à C1806184 et L1800033 à L1800036)	240 857,65 \$
- Salaires, rémunérations des élus	60 312,63 \$
- Déplacements	1 423,59 \$

TOTAL **302 593,87 \$**

Rés # 18-07-04 ENTENTE AVEC LE CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES (CFE)

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'entente de services avec Centre financier aux Entreprises (CFE) de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est, selon la proposition du 21 juin 2018, portant sur les " frais de services ". Ladite entente prendra effet le 1^{er} août 2018 et se terminera le 31 juillet 2021, moyennant une révision sur demande de la municipalité après chaque année.

Monsieur le maire Sylvain Tremblay et madame la directrice générale Sylvie Foster, sont autorisés à signer ladite entente.

Rés # 18-07-05 RATIFIER L'ENTENTE AVEC LA VILLE DE LA MALBAIE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PENDANT LE « G7 »

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'entente conclue avec la Ville de La Malbaie, relativement à la fourniture de services incendie pendant le sommet du « G7 » les 8 et 9 juin 2018.

Rés # 18-07-06 NOUVEAU PLAN D'INTERVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « TECQ »

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du rapport du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau, d'égouts et des chaussées, dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), révisé en date du 11 juin 2018.

Rés # 18-07-07 TROISIÈME LIEN ENTRE QUÉBEC ET LÉVIS

ATTENDU QUE selon un sondage réalisé par la firme « Léger », entre les 12 et 17 juin derniers, auprès de 1 602 répondants, 78% des gens de Québec et de Lévis sont favorables à un projet de troisième lien routier entre les Villes de Québec et de Lévis ;

ATTENDU QUE 57% des gens sondés sont en faveur d'un lien routier à « l'est », contre 18% à « l'ouest » ;

ATTENDU QUE les gens sondés ne parviennent que des villes ci-dessus mentionnées ;

ATTENDU QUE les gens des régions ont aussi à circuler dans le secteur, surtout pour le travail ;

ATTENDU QU' il nous semble opportun d'intervenir dans ce dossier et de donner notre avis sur ce projet de troisième lien ;

POUR CES
MOTIFS

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser la Communauté métropolitaine de Québec que la Municipalité de Saint-Siméon est en faveur d'un troisième (3^e) lien entre les Villes de Québec et de Lévis, plus précisément dans le secteur « est », soit vers l'Île d'Orléans.

c.c. Mme Caroline Simard, Députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré
MRC de Charlevoix-Est

Rés # 18-07-08 CONTRAT POUR L'INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU

ATTENDU QUE nous avons demandé et reçu trois (3) propositions, relativement à l'installation des compteurs d'eau, soit des entreprises suivantes :

- Plomberie Ferray inc.
- Plomberie Pro-Sam / 9360-5657 Québec inc.
- Plomberie et chauffage CTL ;

ATTENDU QUE l'entreprise " Plomberie Ferray inc. " a soumis le plus bas prix ;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat relatif à l'installation des compteurs d'eau à l'entreprise " Plomberie Ferray inc. ", selon la proposition déposée le 21 juin 2018, au prix de 11 935 \$ (plus taxes).

Rés # 18-07-09 EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE le 18 avril dernier, la municipalité a procédé à un appel d'offres pour combler le poste « d'agent de développement » ;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été mandatée pour le processus d'embauche ;

EN
CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de madame Johanne Dallaire au poste « d'agent de développement », et ce, suite à la recommandation du comité de sélection. Les conditions de travail seront établies en référence à la *Politique sur les conditions d'emploi du personnel 2014-2019*.

Rés # 18-07-10 DEMANDE DE PERMIS DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU les recommandations que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émises le 28 juin 2018;

POUR CE MOTIF sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'accorder la demande relative à la rénovation de la toiture de la propriété sise au 890 chemin de Port-au-Persil (matricule 4895 85 2040).

Le tout devra s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

Rés # 18-07-11 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE " 18-01 "

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 28 juin 2018;

POUR CE MOTIF sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 18-01, au propriétaire du lot 5 728 920, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 4995 08 5307), aux fins de :

- réputer conforme un « atelier artisanal » de 91,5 mètres carrés, alors que l'article 6.2.5 - 4° du règlement de zonage numéro 196 stipule que la superficie maximale est de 40,0 mètres carrés;
- réputer conforme la hauteur d'un « atelier artisanal » de 7,62 mètres, alors que l'article 6.2.5 - 6° du règlement de zonage numéro 196 stipule que la hauteur maximale est de 6,0 mètres.

Rés # 18-07-12 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE " 18-02 "

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 28 juin 2018;

POUR CE MOTIF sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 18-02, aux propriétaires du lot 5 728 706, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 5101 64 6245), aux fins de :

- réputer conforme une résidence située à une distance d'environ 10,0 mètres d'un lac, alors que l'article 14.2 du règlement de zonage N° 196, stipule que la distance entre une résidence et un lac doit être d'au moins 15,0 mètres;

- réputer conforme un terrain d'une façade de 40,31 mètres, alors que l'article 4.5 du règlement de lotissement N° 197, stipule qu'un terrain non desservi situé en tout ou en partie à l'intérieur d'une bande de 300,0 mètres d'un lac doit avoir une largeur minimale de 50,0 mètres.

Rés # 18-07-13 RATIFIER CONTRAT D'INSTALLATION DE LA CLÔTURE DU TERRAIN DE BALLE-MOLLE

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) propositions, relativement à l'installation de la clôture du terrain de balle-molle, soit des entreprises suivantes :

- Morneau Tremblay inc.
- Maçonnerie Charlevoix inc. ;

ATTENDU QUE l'entreprise " Morneau Tremblay inc. " a soumis le plus bas prix ;

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'octroi du contrat relatif à l'installation de la clôture du terrain de balle-molle à l'entreprise " Morneau Tremblay inc. ", selon la proposition déposée, au prix de 17 500 \$ (plus taxes).

Rés # 18-07-14 SERVICE « INTERNET » AU CAMPING MUNICIPAL

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de l'entreprise « Services InfoComm », relativement au service « internet » au camping municipal. L'offre, pour l'achat du matériel requis est de 2982,91 \$ (taxes incluses) et le taux horaire pour procéder à son installation est de 65 \$ / heure pour environ 12 heures.

Rés # 18-07-15 DONN, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- | | | |
|---|---|-----------|
| - | Imprimerie Limoilou inc., feuillet paroissial | 142,56 \$ |
| - | Club Radio amateur de Charlevoix, cotisation 2018 | 50,00 \$ |

CORRESPONDANCE :

- **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**
Invitation au 77^e Congrès annuel.

- **MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE**
Appui à notre résolution ayant pour but d'améliorer la route 138 entre la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine et la Ville de La Malbaie.
- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**
 - Étude de sécurité sur les améliorations à apporter à la route 138, entre la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine et la Ville de La Malbaie.
 - Étude de sécurité sur une zone tampon de 70 Km/h à l'entrée Est du noyau villageois.
- **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**
Accusé de réception à notre demande de contrôle de la végétation.
- **MRC DE CHARLEVOIX-EST**
Demande de participation financière pour l'amélioration du « Sentier de l'orignac ».

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 36 et prend fin à 19 h 38.

Rés # 18-07-16 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 38.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Bouchard Gérald
Directeur général adjoint